L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 MARS 1863.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans

MERCREDI MATIN, 11 MARS.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H. H. McLean, à sa salle d'encan, rue des Magasins No 19, encoignure Commune. — Jambons, café, poivre, champagne, saindoux, épaules, chandelles, sirop, etc.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres No 41. — Marchandises sèches, broderies, etc.

Par J. P. Solesnes, à onze heures, au coin des rues Magnolia et Gravier, Nos 27 et 29. — Fariine.

Par P. H. Flynn, à onze heures, à son nouveau magasin d'encan rue Royale No 31. — Meubles neufs et de rencontre.

Par E. T. Montgomery, à midi, dans la rue Fulton No 12. — Coton.

Par Hoffman & Marks, à midi, sur la Levée, au pied de la rue de la Douane. — Coton avarié.

Par Delaney & Amory, à 11 heures — Soude, mélasse.

Par E. T. Montgomery, rue Poydras Nos 51 et 54. — Farine entre, ale et indigo, et un grand nombre d'articles de la succession de Joseph Sutton.

Par J. Keelar & Son, à la salle d'encan rue du Camp, 100 lots marchandises sèches assorties.

Par le Shériff, encoignure St-Charles et Commune. — Eau-de-vie, vins fins, meubles, et le fonds et l'installation du magasin de chapeaux, etc.

REUNION DU SENAT DES E.-UNIS.

Un journal du Sud reçu en ville annonce que le nouveau Sénat des Etats-Unis s'est réuni, suivant l'usage, le 4 mars pour s'organiser et tenir la session spéciale exécutive comme cela se pratique chaque année. On sait que la session régulière du Congrès commence le premier lundi de décembre: mais le Président des Etats-Unis a la faculté de le convoquer en session extraordinaire.

LE COLONEL THOMAS H. SEYMOUR.

On lit dans le *World* du 23, l'article suivant, condamné à la défense de ce candidat de parti démocrate aux élections qui auront lieu le premier mercredi d'avril prochain pour la place de gouverneur dans le Connecticut:

La presse radicale a commencé une violente opposition contre la candidature démocratique du colonel Seymour. Elle l'accuse d'avoir voulu la paix avec le principe et aussi de vouloir laisser aller le Sud sans faire aucun effort, d'une espèce pour le conserver. Les accusations sont résumées sur une lettre écrite par le colonel Seymour qui refusa de paraître comme vice président à un meeting de guerre convoqué à Hartford pour le 10 juillet 1862. Comme on a fait beaucoup de mépriser au sujet de cette terrible lettre, nous en reproduisons la partie qui a soulevé le plus d'objections et de colère:

"Le meeting, écrivait le colonel Seymour, sera, si je ne me trompe, une de ces assemblées qui mettent de côté ou ignorent tous les moyens pacifiques de restaurer l'Union, et qui appellent bruyamment les larmes d'hommes et les moyens de force pour aider à la conquête et, comme conséquence, à la dégradation et au bouleversement du Sud. Je n'entre pas, messieurs, dans aucune telle croisade, et ne veux contribuer en aucune manière à l'accomplissement de ces trois sujets meurtriers. Les monstrueuses illusion, suivant laquelle l'Union peut être rétablie par la destruction du Sud, éclatera avec les bombes qui sont lancées dans ses villes inoffensives et exposera le pays, après l'épuisement de ses trésors et la mort de ses bras forts, au reproche et à la commisération du monde civilisé."

FRANCE.

DISCUSSION SUR LES AFFAIRES DU MEXIQUE.

Corps législatif—séance du 6 février.

M. LE PRESIDENT.—Les Chambres s'est arrêtée hier après le vote du paragraphe 2 et doit passer au No 3, relatif au Mexique. Un amendement a été proposé sur le paragraphe 3 par MM. Jules Favre, Hénon, Darimon, E. Picard, Emile Ollivier. La parole est à M. Picard pour développer cet amendement, dont voici le texte:

"Nous admirons l'héroïsme de nos soldats, combattant au Mexique sous un climat meurtrier, et nous leur envoyons nos vœux les plus sympathiques. Mais le soin de l'honneur national ne dispense pas une assemblée politique de juger une entreprise dont elle aurait aujourd'hui connaissance les causes et prévoir les suites."

"Les forces de la France ne doivent pas être témérairement engagées dans les expéditions mal définies, aventureuses et si nos principes ni nos intérêts ne nous conseillaient d'aller voir quel gouvernement désire le peuple mexicain."

Cet amendement a été rejeté par 245 voix contre cinq, après une longue et brillante discussion que nous nous ne pouvons reproduire en entier. Nous nous contenterons de donner le discours de M. Jules Favre et la réponse de M. Billaut, ministre du gouvernement. Le débat a commencé par un discours de M. Picard en faveur de l'amendement, et une admirable réfutation de ce discours par M. Jérome David. La parole a été donnée ensuite à M. Jules Favre.

M. JULES FAVRE.— Il serait téméraire de revenir sur les détails que vous a donnés mon honorable collègue, maître Picard.

M. Picard vous a expliqué dans quelles circonstances la convention de Londres a été signée, et sur ce point je suis bien aise de me trouver d'accord avec M. David au sujet de ce qu'il a dit des outrages faits à nos nationaux. Mais vous n'ignorez pas qu'il est de notoriété publique dans le monde entier qu'aux Amériques que la guerre civile avait accumulé à l'état chronique.

Le Mexique n'a pas le privilége d'un semblable malheur. Allez en Colivie, dans la république Argentine et vous y trouverez de tels faits analogues à ceux qui ont eu lieu au Mexique.

Que la France ait le droit d'intervenir diplomatiquement, et au besoin par les armes, nul ne saurait le contester, et M. David rappelant lui-même l'expédition faite sous la monarchie de juillet a signalé un mal auquel tout le monde reconnaissait la nécessité de porter remède. Mais il ne faut rien exagérer, même dans un but déterminé, et ce dont je me plains c'est qu'il ne nous ait pas été fourni de renseignements sérieux.

Il est à remarquer que si nos chargés d'affaires ont constaté la violation des droits de nos nationaux, les représentans des puissances nous ont répondu que ces violations étaient une conséquence de la guerre civile, et qu'il fallait en accuser tous les gouvernemens qui s'étaient succédé.

Il est impossible de dire que Juarez ait eu une existence militaire. D'abord avocat, il fut ensuite président de la Cour Suprême. Nommé président constitutionnel, son élection est contestée, il est obligé de fuir et se réfugie à la Vera Cruz [exagération]. Et de 1858, époque à laquelle le jeu des institutions constitutionnelles lui rend sa place.

C'est alors que nous songions à renverser le gouvernement mexicain et à le remplacer, non pas même par un homme du pays, mais par ce qu'il y a de plus étranger au midi, par un archiduc du nord, un archiduc d'Autriche. Vous n'avez pas oublié la forme révoltante avec laquelle celui qui a l'honneur de parler devant vous en a nommé à demandé à cet égard des informations.

Il n'est trouvé la ligne séparative entre deux partis politiques opposées, celle de M. le baron David et celle de M. Picard.

M. David veut que nous allions porter la civilisation au Mexique au prix de beaucoup de millions. M. Picard demande que nous ne nous compromettions d'exiger les réparations qui nous sont dues.

Quant à M. le ministre, que disait-il à ce sujet? Il disait dernière l'état lamentable de cette malheureuse république, de ses guerres politiques. Il n'y a pas de cela de vrai [fragment d'un discours de M. Billaut]. Mais, poursuivait-il ensuite, M. Billaut, poursuivait-il ensuite, M. Billaut, poursuivait-il ensuite, M. Billaut